

Conseil des Droits de l'Homme

22^{ème} Session du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel

(Genève, 04-15 mai 2015)

Examen de la Jamaïque

(13 mai)

Intervention du Cabo Verde (M. BARROS)

Merci, Mr. le Président,

Nous remercions la distinguée délégation de la Jamaïque pour la présentation de son rapport national.

En particulier dans les dernières années la Jamaïque a accéléré la cadence et élargi l'éventail des mesures prises ou en voie de l'être visant à mettre en œuvre les recommandations de son premier Examen. Ceci a été fait par un enchaînement de législation, création institutionnelle et adoption de politiques et plans, dans nombre de domaines tels que la violence basée sur le genre et autres politiques à l'égard de la femme ; la réforme de la justice ; la lutte contre les abus des forces de sécurité ; le combat à la traite d'êtres humains ; la protection sociale ; la lutte contre la pauvreté et pour l'environnement, entre autres.

Dans les domaines par nature plus difficiles, comme celui des forces de sécurité, une détermination particulière dans la poursuite des efforts en cours sera instrumentale pour l'approfondissement des progrès déjà atteints.

Nous souhaitons soumettre à la considération des autorités de la Jamaïque les recommandations suivantes :

1. Élargir son appartenance aux instruments internationaux des droits de l'homme par l'adhésion aux conventions contre la torture et pour la protection contre les disparitions forcées ;
2. Investiguer les allégations de maltraitances dont seraient victimes des enfants internées dans des centres et foyers et, le cas échéant, apporter toutes les mesures correctives nécessaires.

Cabo Verde augure à la Jamaïque des succès soutenus en matière des droits de l'homme et espère que la communauté internationale lui apporte l'assistance adéquate à ses besoins et tenant compte de sa condition de petit état insulaire en développement.

Merci, Mr. Le Président